Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217202787-20260723-2026-036-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2026

Département de la Sarthe

Commune de Saint-Denis-d'Orques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-sept juillet 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Damien LEVRARD, Maire.

Présents : Damien LEVRARD, Annabelle MELAINE, Jean-Luc PAVARD, Adèle DOURET, Alexandra VINCENT, Marc BAUDRY, LEJEUNE Bernard, Julie LELONG, Sébastien HERIN, Christelle GALOPPIN, Christian BERGER et Daniel FRANÇOIS.

Absents excusés : Cécile COUPÉ ayant donné pouvoir à Damien LEVRARD,
Etienne SOW ayant donné pouvoir à Jean-Luc PAVARD.

Absents non excusés : Béatrice MARTIN

Nombre de membres en exercice : 15 / Présents : 12 / Pouvoirs : 2 / Absent : 1

Secrétaire de séance : Madame Annabelle MELAINE

DELIBERATION N°2026-036
Participation financière classe découverte 2026-2027

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant :

- le projet de classe découverte présente par l'écolde pour les élèves de CE2, CM1 et CM2 au titre de l'année scolaire 2026-2027 ;
- que le coût prévisionnel du séjour de cinq jours est estimé à 8 840 €, soit environ 590 € par élève pour un groupe de 15 enfants ;
- qu'il est proposé de soutenir ce projet en accordant une participation communale de 150 € par élève, répartie entre les communes de Saint-Denis-d'Orques et de Viré-en-Champagne selon la clé de répartition du SIVOS, soit une participation prévisionnelle de 1 650 € pour la commune de Saint-Denis-d'Orques ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- Approuver la participation financière de la commune au projet de classe découverte pour l'année scolaire 2026-2027 à hauteur de 150€ par enfant ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et à inscrire les crédits correspondants au budget.

Résultat du vote :

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

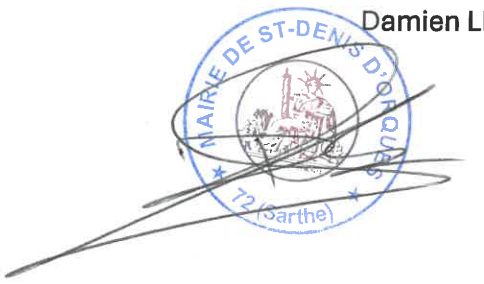
Publié le : 02/10/2026 19:48 (Europe/Paris)
Par : La Mairie de Saint-Denis-d'Orques
https://www.intramuros.org/saintdenisdorques/documents_administratifs/81111

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217202787-20260723-2026-036-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2026

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

À Saint-Denis-d'Orques, le 24 juillet 2026,

Le Maire
Damien LEVRARD



Publié le : 02/10/2026 19:48 (Europe/Paris)
Par : La Mairie de Saint-Denis-d'Orques
https://www.intramuros.org/saintdenisdorques/documents_administratifs/81111